
Métallurgie (industries)
Seine et Marne
IDCC 911
Convention collective du 30 novembre 1976

[Étendue par arrêté du 28 février 1980, JO 11 avril 1980]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

